

**SOS PARC ORFORD APPELLE LA POPULATION
À SE MOBILISER DE NOUVEAU, LE 3 JUIN À QUÉBEC**

Orford, le 11 mai 2006 – La coalition SOS Parc Orford appelle la population du Québec à se mobiliser le samedi 3 juin 2006 à midi devant l'assemblée nationale car **le gouvernement Charest n'écoute pas**. Ce rassemblement pacifique entend démontrer au gouvernement Charest que, suite aux manifestations du 26 mars à Orford (3000 personnes) et du 22 avril à Montréal (12 000 personnes), la population du Québec désapprouve fortement la vente d'une partie importante du parc national du Mont-Orford.

La coalition reproche au gouvernement d'avoir mis de côté plusieurs étapes démocratiques, entre autres, en faisant fi de la Loi sur les parcs, et, ce faisant, le gouvernement se soustrait à l'obligation de tenir des audiences publiques lorsque les limites d'un parc sont modifiées. De plus, le projet de Loi 23 bafoue le choix démocratique des citoyens du Canton d'Orford qui ont élu une équipe qui voulait respecter l'intégrité du parc national et interdire la construction à l'intérieur des limites du parc.

En outre, monsieur Charest renie son engagement écrit le 10 avril 2003, de n'accepter un projet que s'il y avait « **une large approbation sociale** ». Rappelons que seulement 18% de la population appuie la vente d'une partie du parc du Mont-Orford.

La coalition a démolé tous les arguments du gouvernement : plusieurs stations de ski et terrains de golf se trouvent dans des parcs et ceux d'Orford font partie de l'histoire de ce parc; la station de ski n'est pas déficitaire mais a des problèmes de mauvaise gestion; les terrains sous bail possèdent une grande intégrité (80% est toujours boisé), et les 85 hectares de terrains sur lesquels sera permis la construction d'habitations ne sont pas que des stationnements mais sont composés de forêts matures intègres.

Nous réitérons notre demande faite au premier ministre M. Charest, la veille du dépôt de la Loi spéciale, soit de ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi, visant la privatisation partielle du Parc national du Mont-Orford et qu'un comité soit formé afin d'entendre les citoyens lors d'une consultation publique et de trouver une solution qui réponde aux attentes de tous : assurer l'intégrité du parc en respectant la Loi sur les parcs, garantir le maintien de la station de ski à long terme et assurer le maintien des activités récréotouristiques. **Tout projet devra recevoir une large approbation sociale tel que le proposait le BAPE.**

-30-

AU SUJET DE LA COALITION SOS PARC ORFORD

La coalition a été créée officiellement le 12 mars dernier afin de s'assurer du respect de la Loi sur les parcs et de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc, menaçant l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford, suite à une décision en ce sens du gouvernement du Québec. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos à laquelle s'ajoutent en date de ce jour plus de 70 000 citoyens et citoyennes du Québec et près de 100 groupes et associations.

SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD / www.sosparcorford.org

Information : Claude Dallaire, 819-578-7083